



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Annonce de la baisse de l'aide de la PAC pour les éleveurs de bovins de viande

Question écrite n° 37646

Texte de la question

Mme Sonia Krimi interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation au sujet de la baisse envisagée des aides de la politique agricole commune (PAC) pour les éleveurs de bovins de race à viande. Comme évoqué par le Premier ministre lors de son récent déplacement en Creuse, la situation des éleveurs de bovins est très précaire. Environ 2 000 exploitations disparaissent chaque année et leurs revenus se situent en moyenne à moins de 700 euros par mois. Les éleveurs se reposent donc presque entièrement sur les aides de la PAC pour leurs revenus. Quelques jours après avoir annoncé un plan d'aides de 60 millions d'euros pour ce secteur, une diminution de 250 millions d'euros d'aides annuelles de la PAC a été évoquée. Ceci représenterait une diminution évaluée entre 30 % et 50 % des aides couplées au niveau de chaque élevage. Alors que le modèle d'élevage bovin de viande française est grandement dépendant des aides de la PAC, elle souhaiterait savoir si cette baisse est confirmée et comment il compte maintenir ce secteur essentiel pour la France en vie.

Texte de la réponse

En juin 2018, la Commission européenne a fait une proposition de textes réglementaires pour encadrer la future réforme de la politique agricole commune (PAC), qui entrera en vigueur à partir de 2023. Des négociations ont eu lieu au niveau du Parlement européen et du Conseil européen, au sein duquel le Gouvernement français a fait valoir ses positions. Le Parlement et le Conseil ont chacun adopté un mandat en octobre 2020, à la suite de quoi le trilogue a débuté afin de trouver un compromis entre les parties. L'objectif est d'aboutir à une version stabilisée des textes pendant la présidence portugaise de l'Union européenne 2021. En parallèle, des négociations ont eu lieu concernant le budget pour la période 2021-2027. Grâce à la mobilisation de la France, ces négociations ont abouti en juillet 2020 à un accord politique sur une augmentation du budget pour la PAC au niveau européen, avec un maintien de l'enveloppe allouée à la France. Cet accord politique s'est concrétisé par l'adoption de dispositions réglementaires en décembre 2020. Dans le cadre de la réforme, il est prévu que chaque État membre rédige un plan stratégique national (PSN) définissant sa stratégie. En France, les travaux, visant à établir tout d'abord un diagnostic national et à identifier les besoins auxquels devront répondre les choix nationaux, ont débuté en 2019. Ces travaux sont réalisés en concertation avec les parties prenantes. Par ailleurs, un débat public visant à recueillir l'avis des citoyens a été lancé en février 2020 et s'est achevé en novembre 2020. Le 21 mai 2021, le ministre de l'agriculture et de l'alimentation a annoncé les arbitrages sur le futur PSN. S'agissant des soutiens couplés aux bovins, il a été décidé de mettre en place un nouveau mécanisme d'aide à l'unité gros bovins (UGB), enveloppe, qui sera commune aux secteurs bovins lait et viande. Cette évolution de soutien est nécessaire. Elle part d'un constat simple, partagé en fait par tous : les aides bovines actuelles, et singulièrement l'aide aux bovins allaitants, reposent sur un mauvais critère, celui uniquement du nombre de veaux par vaches. Les aides actuelles ne permettent donc pas un accompagnement de la filière qui ambitionne pourtant la création de valeur ajoutée de manière forte depuis les états généraux de l'alimentation. Pour les bovins allaitants, la réforme vise à inciter à produire des animaux à plus forte valeur ajoutée, et à ne plus contraindre les éleveurs à devoir conduire leur troupeau avec des signaux différents voire divergents entre attentes du marché et règle d'octroi de l'aide. Cette réforme UGB vise également à soutenir

d'avantage la filière laitière, qui est un enjeu très important, avec un transfert de quelques dizaines de millions d'euros à son bénéfice, d'autant plus que la filière est impactée négativement par la convergence. Le paramétrage de l'aide sera finalisé rapidement avec les représentants professionnels concernés.

Données clés

Auteur : [Mme Sonia Krimi](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37646

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 mars 2021](#), page 2706

Réponse publiée au JO le : [13 juillet 2021](#), page 5524